

Séance ordinaire du 3 mai 2022

Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en tout temps sur le site Web municipal au <https://sflc.ca/publications/>

Notez que les séances du conseil sont maintenant enregistrées et sont également disponibles sur le site Internet.

Séance ordinaire du 3 mai 2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En appui à l'initiative québécoise portée par la Fondation Émergence, le conseil municipal a proclamé le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Le conseil a également proclamé la semaine du 2 au 8 mai, Semaine de la santé mentale dont le thème est l'empathie, et invite tous les citoyens, entreprises et institutions à « Parler pour vrai »

La Municipalité a adhéré au regroupement de l'Union des Municipalité du Québec (UMQ) afin de faire partie du programme en assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL). Il s'agit d'une offre d'assurances à des conditions et prix avantageux pour les OBNL reconnus par la Municipalité.

Le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2021 a été déposé au conseil. Lors de la séance ordinaire du 7 juin prochain, le maire en présentera les faits saillants.

RESSOURCES HUMAINES

Le conseil a procédé à l'embauche de plusieurs personnes, soit :

- Monsieur Éric Therrien au poste de directeur adjoint au service des travaux publics – responsable des opérations
- Messieurs Partick Ste-Marie et Marcel Bélanger à titre de journalier-chauffeur-opérateur temporaire pour la période estivale
- Huit animateurs pour le camp de jour estival de même qu'un chef animateur.



Le conseil a de plus confirmé la permanence de Monsieur Jérémy Jourdain au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

TRAVAUX PUBLICS

Un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé afin d'autoriser un emprunt de 160 000 \$ visant l'installation de compteurs d'eau dans 60 immeubles résidentiels de même qu'au remplacement d'une quarantaine de compteurs installés dans les immeubles non résidentiels raccordés au réseau d'aqueduc municipal. L'installation des compteurs dans un échantillon de 60 immeubles résidentiels est faite dans l'objectif de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Dans le cadre du projet de remplacement d'un groupe de ponceaux existant sur le chemin du Lac-Nantel Sud, le conseil a dû rejeter l'ensemble des soumissions déposées lors du premier appel d'offres puisqu'il a été constaté que certaines exigences imposées par la réglementation n'étaient pas respectées. Les modifications requises aux plans et devis ont été réalisées et un second appel d'offres a été approuvé.

Octroi de contrats

Dans le but de préparer les plans et devis pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie, le conseil a octroyé un contrat pour services professionnels en ingénierie. Les travaux prévus seront réalisés en 2023 et porteront sur un segment de la rue Principale (du chemin du Lac-Supérieur à la rue Grenier), sur deux sections de la rue de la Gare ainsi que sur Airville Sud. Ces travaux sont entièrement financés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Les services d'ingénierie porteront également sur la conception des services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de même que les accès et stationnements pour desservir le Parc de la gare. Le montant du contrat est de 193 900.00 \$ plus taxes;

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie à être réalisés sur le chemin des Lacs, le conseil a octroyé un contrat à Solmatech inc. au montant de 29 275 \$ plus taxes, pour les services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.



Le conseil a octroyé un contrat à Bornes Québec au coût de 20 356.32 \$ pour une étude de faisabilité et d'efficacité énergétique concernant l'installation de bornes de recharges. Une demande d'aide financière pouvant couvrir jusqu'à 50 % des coûts du contrat sera effectuée incessamment.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Une assemblée de consultation portant sur le projet de règlement numéro 194-62-2022 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de permettre les projets intégrés d'habitation dans les zones Fc-514 et Vc-518 a été tenue en début de séance. Considérant les préoccupations des citoyens présents en rapport avec le développement des terrains concernés, le conseil a reporté l'adoption du second projet de règlement portant sur la modification réglementaire proposée.

Trois projets de lotissement majeur ont été approuvés par le conseil, soit :

- Un projet comprenant 14 lots destinés à la construction d'habitations trifamiliales jumelées et contiguës, adjacent à la rue Saint-Faustin;
- Un projet comprenant 11 lots résidentiels, situé sur le chemin des Lacs ;
- Un projet comprenant 3 lots, situé sur l'allée du 2e.

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

Un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé afin d'actualiser les normes d'utilisation des services de la bibliothèque.